

Déclaration CGT-SUD, CFTD au CT Insee du 12 avril 2012

Pour une réelle coordination statistique

Les projets en cours d'examen vont affaiblir très gravement la fonction même de coordination statistique. Ces projets sont la conséquence d'une politique à courte vue qui raisonne sur les organigrammes et non pas sur le contenu des missions que doit remplir l'Insee.

Ils sont également le produit de l'incompétence de la direction de l'Insee dans la mise en place de la direction de la méthodologie, qui n'en a pas envisagé d'emblée les conséquences. Ce n'est que tardivement qu'elle s'est aperçu que la création de la direction de la méthodologie allait entraîner la disparition d'une autre direction.

Après septembre 2010, la direction a envisagé la suppression de la DCSRI : quel amateurisme !

La question de la **place de la coordination statistique** n'est pas sans importance.

La mission de coordination statistique apparaît clairement dans les textes fondateurs de l'Insee, dès sa création.

Elle a été élargie, avec la loi du 4 août 2008, à une notion plus large de « gouvernance », qui s'appuie sur les trois piliers de la statistique publique.

La coordination voit donc son champ d'action s'élargir, ce qui d'ailleurs avait été reconnu dans le programme à moyen terme « Ambition 2015 », dont l'une des priorités était de renforcer la coordination statistique.

Cet élargissement du domaine d'action de la coordination statistique ne change pas pour autant la nature de celle-ci. Elle reste une coordination souple, fondée sur la concertation, le dialogue et le consensus. Ce n'est pas une coordination décisionnelle. C'est pour cela qu'il faut des agents pour remplir cette mission.

Donc l'existence des SSM entraîne une coordination souple, de conseil et de concertation au sein du service statistique public. Cela est évidemment encore plus vrai lorsqu'il s'agit de la concertation avec les utilisateurs de la statistique publique.

L'entité en charge de la coordination statistique doit donc comprendre un pilier numériquement fort assurant les relations avec les SSM, dans toutes leurs dimensions : au-delà de l'aspect coordination, il est très important que les SSM aient un interlocuteur unique, point d'entrée à l'Insee : ce point d'entrée ne traite évidemment pas toutes les questions qui lui sont soumises (il n'en a pas la compétence), mais il est en mesure d'orienter et de mettre en relation des questions portant sur les programmes, les effectifs, les mutations, etc... Ce service a également en charge les services rendu par l'Insee à l'ensemble du SSP, comme par exemple le portail de la statistique publique ou les aspects liés au développement durable ;

Renforcer la coordination statistique, c'est mettre en synergie toutes les unités qui y concourent et non pas les disperser.

Ex-direction de la méthodologie

Concernant **l'ex direction de la méthodologie**, les toutes dernières décisions vont dans le sens de ce que nous demandions. Nous nous félicitons que la direction ait entendu nos arguments, notamment par rapport à une département de la qualité totale. Nous souhaitons que la qualité totale ne revienne pas via l'unité « qualité ».

Nous sommes pour que l'insee soit à la pointe de **l'innovation**. Mais nous nous interrogeons sur les missions de l'entité « innovation ».

Nous souhaitons le maintien d'une entité Cnis rassemblée. L'efficacité ne peut naître que du travail collégial des agents appartenant à cette entité.

Quant au Label, l'idée de rassembler en un seul département les agents créant des méthodologies pour la statistique publique et ceux qui vont les juger quand elles seront examinées au sein du Cnis créé un mélange des genres dangereux, positionnant les agents en juge et partie à la fois. Et ce d'autant plus que la place des utilisateurs au sein de ce nouveau Label n'existe pas. Sur ce point, nous tenons à l'indépendance du Cnis. Son rassemblement en une seule entité nous paraît le mieux à même de la garantir.

Au final, nous regrettons que l'opération ne s'est pas faite à coût nul, puisque cela :

- a cassé des collectifs de travail,
- a mis à mal voire a détruit des missions
- et démobilisé des agents.